

Action de groupe et contentieux administratif :

une difficile articulation
de l'individuel et du collectif

18–19

novembre
2026

Manufacture
des Tabacs

Salle MS001



DIRECTION SCIENTIFIQUE

Émilie Debaets

Maître de conférences en droit public à l'Université Toulouse Capitole
Département Institut Maurice Hauriou
École de Droit de Toulouse

INFOS ET INSCRIPTIONS



14 h

Mots de bienvenue**Hugues Kenfack**, Président de l'Université Toulouse Capitole**Matthieu Poumarède**, Doyen de l'École de Droit de Toulouse**Marc Blanquet**, Directeur de l'École de Droit de Toulouse – Recherche**Nicolas Sild et Pierre Blanquet**, Responsables du département Institut Maurice Hauriou

14 h 20

Propos d'ouverture : Action de groupe et contentieux administratif**Émilie Debaets**, Maître de conférences en droit public à l'Université Toulouse Capitole

I

Apparition de l'action de groupe en contentieux administratif

Sous la présidence de Xavier Bioy, Professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole

14 h 45

● 01 **Approche théorique et conceptuelle de la distinction intérêt individuel/intérêt collectif****Jean-Baptiste Guyonnet**, Professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole● 02 **L'action de groupe comme nouvelle voie d'action de défense des intérêts du public****Chloé Gaboriaux**, Professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers

15 h 45 · Pause café

● 03 **Intérêts et limites de la constitutionnalisation de l'action de groupe à l'aune des systèmes portugais et brésilien****Mélanie de Sousa**, Doctorante, ATER à l'Université Toulouse Capitole● 04 **L'action de groupe et le Conseil constitutionnel****Nathalie Jacquinot**, Professeure de droit public à l'Université Toulouse Capitole

MATIN

II Consolidation de l'action de groupe pour le contentieux administratif

Sous la présidence de Jean-François Moutte, Président de la Cour administrative d'appel de Toulouse

9 h

- **Enjeux de la réforme de l'action de groupe pour le contentieux administratif**

D. Ribes, Conseiller d'État, Rapporteur sur la proposition de loi visant à réformer l'action de groupe

- **Élargissement des demandeurs potentiels**

Benjamin Pouchoux, Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne

10 h 15 · Pause café

- **Universalisation de l'action de groupe à l'épreuve de certains contentieux**

Isabelle Desbarats, Professeure de droit privé à l'Université Toulouse Capitole

Julia Schmitz, Maître de conférences en droit public à l'Université Toulouse Capitole

Sophie Théron, Professeure de droit public à l'Université Toulouse Capitole

- **Financement des actions de groupe et prévention des conflits d'intérêts : solutions retenues à l'aune des solutions anglo-saxonnes**

Christophe Legevasques, Avocat aux barreaux de Toulouse et de Paris

Thomas Perroud, Professeur de droit public à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

APRÈS-MIDI

III Évolution(s) du contentieux administratif sous l'effet de l'action de groupe réformée

Sous la présidence de Martine de Boisdeffre, Présidente honoraire de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État

14 h 30

- **L'action de groupe et le dualisme juridictionnel**

Quentin Aulagnier et Charles Ruzzene, Étudiants du DU de spécialisation en contentieux administratif

- **L'action de groupe et l'expertise**

Dimitri Dragacci, Doctorant à l'Université Toulouse Capitole

15 h 30 · Pause café

- **L'action de groupe et la réparation**

Manon Decaux, Maître de conférences en droit public à l'Université Sorbonne Paris Nord

Frédéric Guiomard, Professeur de droit privé à l'Université Toulouse Capitole

- **L'action de groupe et les contentieux stratégiques**

Lionel Crusoé, Avocat au barreau de Paris

Antoine Lyon-Caen, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation



Action de groupe et contentieux administratif :

une difficile articulation de l'individuel et du collectif

Introduite il y a à peine dix ans en droit français, l'action de groupe n'est pas devenue une procédure redoutée des pouvoirs privés et des pouvoirs publics contrairement aux pays anglo-saxons où les « class actions » font l'objet d'un fort engouement. Mise en place de manière sectorielle d'abord en matière de consommation par la loi dite "Hamon" de 2014, puis en matière de santé, d'environnement, de protection des données personnelles et de discriminations notamment au travail en 2016 et enfin en matière de location immobilière en 2018, l'action de groupe n'a été cependant que peu mobilisée. Présentée comme une « innovation » et une « avancée majeure » du contentieux administratif au moment de son introduction par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, l'action de groupe, codifiée initialement à l'article L. 77-10-1 et s. du code de justice administrative (CJA), n'a donné lieu durant cette première décennie qu'à quelques décisions.

Jugée inefficace pour contrôler l'action ou l'inaction des pouvoirs privés et des pouvoirs publics au vu du faible nombre d'actions engagées depuis son introduction et de leurs résultats, l'action de groupe nécessitait d'être réformée. Tel a été l'objet de l'article 16 de la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes. L'ambition de ce colloque est de contribuer à l'analyse, pour le contentieux administratif, de cette nouvelle action telle qu'elle a été récemment réformée. Contribuant à repenser l'articulation des intérêts individuels et des intérêts collectifs, la réflexion menée, à l'occasion du 10^e anniversaire de la loi qui l'a consacrée en contentieux administratif, s'articulera autour de l'apparition de cette action (I), de sa consolidation (II) et des interrogations qu'elle soulève pour le contentieux administratif (III).

TARIFS ET INSCRIPTIONS

75 € TTC

**Avocats et professionnels
du secteur privé**

Attestation de **10 h de formation** comprise.

Gratuit

Public académique hors UT Capitole,
personnel UT Capitole et étudiants inscrits
à UT Capitole ou dans un autre établissement.

Après inscription au formulaire, les participants payants recevront par courriel un lien de **paiement par carte bancaire** pour finaliser leur inscription.

VENIR AU COLLOQUE

Manufacture des Tabacs · Salle MS001

21, allée de Brienne · 31000 Toulouse

[Ouvrir l'itinéraire sur Google Maps →](#)



CONTACTS

Direction scientifique

Émilie Debaets

Département Institut Maurice Hauriou
École de Droit de Toulouse
emilie.debaets@ut-capitole.fr

École de droit de Toulouse – Recherche

Contact : edtr@ut-capitole.fr

INFOS ET INSCRIPTIONS

